



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Déclaration liminaire à la CAPD du 8 décembre 2016

Madame l'Inspectrice d'Académie/DASEN du Bas-Rhin,

La CAPD qui se tient aujourd'hui est historique. Elle marque à la fois la fin d'un système qui a trop tardé à être abandonné, et un changement radical dans les pratiques paritaires.

Nos collègues sont sur les dents, tant le manque de reconnaissance de leur travail est patent et qu'ils ont dorénavant bien assimilé la part de l'arbitraire dans le système d'avancement encore à l'œuvre cette année.

Si le PPCR acte quelques avancées positives, il est loin d'instaurer un système juste et équitable, nous le déplorons.

Le SNUipp-FSU revendique toujours le passage automatique d'un échelon à l'autre au rythme le plus rapide avec un passage à la hors classe en fin de carrière et ce pour tous les personnels.

Un système qui fonctionne parfaitement pour le corps des inspecteurs et qu'il suffirait simplement de généraliser.

Notre revendication n'est pas caduque, au contraire : elle continuera d'être portée par notre organisation syndicale.

En effet, ces mesures restent encore insuffisantes pour permettre une réelle revalorisation des enseignants du 1^{er} degré qui restent particulièrement sous-payés en comparaison de la moyenne des pays de l'OCDE, au regard de leur temps de travail qui quant à lui est bien supérieur à la moyenne de ces mêmes pays de l'OCDE.

Grâce aux interventions du SNUipp-FSU auprès du Ministère, le bilan professionnel qui devait servir de base aux rendez-vous de carrière a été abandonné. Les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants prennent appui sur la mise en place d'un accompagnement qui, pour être efficace, doit

- non être au service des réformes mais qui devrait équiper intellectuellement les enseignants
- répondre aux besoins
- aller bien au-delà de la formation « maison » en prenant appui sur la recherche.

L'École n'a pas besoin de chefs mais de conception des apprentissages et réflexion collectives qui ne peuvent s'échafauder par injonctions descendantes.

Concernant la nouvelle "classe exceptionnelle", le SNUipp-FSU y est farouchement opposé.

Sur ce point, l'administration a réussi à créer un système encore plus injuste et inéquitable que le précédent, verrouillant encore davantage l'accès à l'indice terminal pour les collègues. Pour être labellisé "exceptionnel", il faudra avoir exercé pendant huit ans en tant que PEMF, CPC, directeur ou en éducation prioritaire. Pour les autres, c'est la hiérarchie qui pourra décider, au compte-gouttes, de valider un parcours "exceptionnel".

Des décennies de progrès et de luttes sociales pour en arriver là : la subordination totale au système hiérarchique, l'échelle de valeur selon le poste occupé et la priorité donnée à des fonctions qui sur-représentent les hommes.

C'est triste mais quand on compare ces évolutions à la bienveillance et à l'évaluation positive dont on ne cesse de vanter les mérites auprès des élèves, on pourrait presque sourire.

Entre un enseignant réalisant sa carrière le plus lentement et finissant à l'indice terminal de la hors-classe et un enseignant réalisant sa carrière le plus rapidement et finissant à l'indice terminal de la classe exceptionnelle, la différence de rémunération globale pour une carrière de 37 ans sera de 110 000 € !

Les 90% d'exclus de la classe exceptionnelle pourront se consoler avec Jules Renard : "On a autant de peine et de mérite à se passer d'argent qu'à en gagner ».

Cette modification du système de promotions aura des conséquences sur les modalités d'inspections dès cette année et le SNUipp-FSU67 souhaite des précisions concernant ces dernières. Il est urgent de clarifier et d'anticiper ces changements au niveau départemental pour que les collègues puissent en tirer les conséquences.

Les jeunes collègues seront-ils inspectés ?

Les collègues ayant moins d'un an d'ancienneté dans le 6ème échelon au 01/09/2017 et entre 6 mois et 18 mois au 8ème seront-ils inspectés en priorité ?

Ceux n'ayant pas été promus au grand choix pourront-ils avoir accès aux 30% de collègues ayant une accélération de carrière si cela leur est favorable ?

Les collègues à la hors classe vont-ils conserver la même note pendant la période transitoire ?

La situation des enseignants aux 10e et 11ème échelons avec des retards importants d'inspection sera-t-elle étudiée avec soin afin qu'ils ne pâtissent pas des nouvelles modalités ? Le SNUipp-Fsu revendique un passage automatique à la hors-classe.